

ENQUETE PUBLIQUE DU PLUi, DES ZONAGES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES DU 15 AVRIL AU 24 MAI 2019 INCLUS

1/ MODALITES SELON LESQUELLES LE PUBLIC PEUT PRESENTER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête numériques prévus pour chacun des trois dossiers, aux adresses suivantes :

- pour le PLUi : <https://www.registre-dematerialise.fr/1125>
- pour les zonages d'assainissement des eaux usées : <https://www.registre-dematerialise.fr/1144>
- pour les zonages d'assainissement des eaux pluviales : <https://www.registre-dematerialise.fr/1145>

Et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 08h30 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 19h30.

Soit par courrier électronique, aux adresses de messagerie créées spécifiquement pour l'enquête publique (une adresse mail différente pour chacun des trois dossiers) :

- pour le PLUi : enquete-publique-1125@registre-dematerialise.fr
- pour les zonages d'assainissement des eaux usées : enquete-publique-1144@registre-dematerialise.fr
- pour les zonages d'assainissement des eaux pluviales : enquete-publique-1145@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes sera limitée à 3 Mo.

Soit sur les trois registres papier mis à la disposition du public sur chaque lieu d'enquête et dans les conditions d'accès mentionnés à l'article 6 (un registre pour le PLUi, un registre pour les zonages assainissement des eaux usées, un registre pour les zonages assainissement des eaux pluviales)

Soit par voie postale, par courrier envoyé à la Présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique :

Madame la Présidente de la commission d'enquête publique relative au PLUi, aux zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales

Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

1, rue Marie Curie - PA La Grand'Haie

44 119 Grandchamp-des-Fontaines

Soit lors des permanences de la commission d'enquête (voir l'ensemble des permanences ci-après).

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 15 avril à 8h30 au 24 mai 2019 inclus à 19h30.

2/ DATES ET LIEUX DES PERMANENCES POUR RENCONTRER LES COMMISSAIRES ENQUETEURS

JOURS DES PERMANENCES	HEURES DES PERMANENCES	LIEUX DES PERMANENCES
Lundi 15 avril 2019	De 8h30 à 12h00	Au siège de la communauté de communes d'Erdre & Gesvres
Mercredi 17 avril 2019	De 15h30 à 19h30	En mairie de Treillières
Vendredi 19 avril 2019	De 8h30 à 12h00	En mairie de Nort sur Erdre
Vendredi 19 avril 2019	De 14h00 à 17h30	En mairie d'Héric
Mardi 23 avril 2019	De 8h30 à 12h00	En mairie de Grandchamp-des-Fontaines
Mardi 23 avril 2019	De 13h30 à 17h30	En mairie de Saint Mars du Désert
Mercredi 24 avril 2019	De 9h00 à 12h30	En mairie de Sucé-sur-Erdre
Mercredi 24 avril 2019	De 14h00 à 17h45	En mairie de Fay-de-Bretagne
Vendredi 26 avril 2019	De 9h00 à 12h15	En mairie de Vigneux-de-Bretagne
Lundi 29 avril 2019	De 14h00 à 17h00	En mairie de Casson
Mardi 30 avril 2019	De 9h00 à 12h15	En mairie de Notre-Dame-des-Landes
Vendredi 3 mai 2019	De 9h00 à 12h30	En mairie de Les Touches
Samedi 4 mai 2019	De 8h30 à 12h00	En mairie de Nort-sur-Erdre
Lundi 6 mai 2019	De 9h00 à 12h00	En mairie de Grandchamp-des-Fontaines
Lundi 6 mai 2019	De 14h00 à 17h00	En mairie de Petit Mars
Mardi 7 mai 2019	De 9h00 à 12h30	En mairie de Treillières
Mardi 7 mai 2019	De 14h00 à 17h30	En mairie de Sucé-sur-Erdre
Vendredi 10 mai 2019	De 9h00 à 12h30	En mairie d'Héric
Vendredi 10 mai 2019	De 13h30 à 17h00	En mairie de Saint-Mars-du-Désert
Lundi 13 mai 2019	De 9h00 à 12h30	En mairie de Fay-de-Bretagne
Lundi 13 mai 2019	De 14h00 à 17h15	En mairie de Vigneux-de-Bretagne
Mercredi 15 mai 2019	De 9h00 à 12h15	En mairie de Notre-Dame-des-Landes
Mercredi 15 mai 2019	De 14h00 à 17h30	En mairie d'Héric
Vendredi 17 mai 2019	De 9h00 à 12h00	En mairie de Casson
Vendredi 17 mai 2019	De 13h30 à 17h00	En mairie de Grandchamp-des-Fontaines
Samedi 18 mai 2019	De 9h00 à 12h00	En mairie de Treillières
Lundi 20 mai 2019	De 9h00 à 12h00	En mairie de Saint-Mars-du-Désert
Lundi 20 mai 2019	De 14h à 17h00	En mairie de Les Touches
Mardi 21 mai 2019	De 9h00 à 12h00	En mairie de Petit Mars
Mardi 21 mai 2019	De 15h30 à 19h30	En mairie de Nort-sur-Erdre
Jeudi 23 mai 2019	De 9h00 à 12h30	En mairie de Sucé-sur-Erdre
Vendredi 24 mai 2019	De 16h00 à 19h30	Au siège de la communauté de communes d'Erdre & Gesvres